

**FONDATION D'ENTREPRISE
BRISTOL-MYERS SQUIBB
POUR LA RECHERCHE EN IMMUNO-ONCOLOGIE**

CHARTRE ETHIQUE

3 février 2016

Siège : 3 rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison

La Fondation d'entreprise Bristol-Myers Squibb pour la recherche en immuno-oncologie (la "**Fondation**"), dont l'objet est de promouvoir ou aider des initiatives exemplaires et d'intérêt général dans le domaine de la santé, a la volonté de conduire ses activités dans le respect des exigences éthiques les plus strictes. La Fondation souhaite mettre en place un outil soulignant son attachement aux valeurs éthiques que commandent les activités scientifiques liées aux personnes.

A cette fin, la Fondation se dote de la présente charte éthique et s'engage, à travers elle, à respecter et promouvoir les principes de comportement professionnel et d'éthique rigoureux suivants, tant dans ses relations avec ses partenaires et les patients, que dans la gestion de son organisation interne. Ces principes directeurs constituent le socle éthique de la Fondation guidant chacune de ses décisions.

I. Principes d'éthique de la recherche

1. Protection des intérêts et du bien-être des patients

Notre Fondation a pour objet de favoriser l'émergence de solutions de long terme à des besoins thérapeutiques non encore satisfaits dans le champ particulier de l'oncologie, ainsi que le développement de l'accompagnement des patients touchés par le cancer et de leurs proches.

Dans le cadre de cette démarche transverse, nous faisons de l'intérêt et du bien-être des patients, en particulier de l'enfant, la préoccupation première de la Fondation et le filtre de chacune de nos décisions et actions.

2. Intégrité scientifique et de la recherche

Les activités de recherche soutenues par la Fondation sont menées dans le respect inflexible des valeurs éthiques et scientifiques qui nous animent.

Les projets que nous soutenons, en particulier les projets de recherche scientifique, satisfont aux critères de rigueur, de pertinence et d'excellence scientifiques, en cohérence avec les objectifs poursuivis par la Fondation. Ils sont menés en conformité avec la réglementation applicable et les bonnes pratiques en vigueur.

3. Protection des personnes et respect de leurs droits fondamentaux

Parce que la protection de la personne humaine est la seule raison d'être de notre Fondation et que l'amélioration de sa santé est au cœur de nos préoccupations, nous considérons comme inconditionnels et non altérables le respect et la protection des droits des personnes apportant leur concours à un projet auquel la Fondation est liée.

Ainsi, tout projet ou initiative mené dans le cadre des activités de la Fondation l'est dans le plus grand respect des droits fondamentaux des personnes, avec le souci constant d'un comportement empreint d'humanité et respectueux de la dignité humaine. Nous faisons du respect de cette exigence une condition *sine qua non* de notre soutien.

II. Principes d'intégrité

4. Conformité aux lois et réglementations et lutte contre la corruption

Nous sommes particulièrement attachés au fait que toute initiative à laquelle la Fondation est liée soit mise en œuvre, par elle ou l'un de ses partenaires, dans le strict respect des lois, réglementations et bonnes pratiques applicables.

A ce titre, nous employons nos meilleurs efforts pour lutter contre toute forme de corruption ou d'influence illégitime dont nous pourrions soupçonner l'existence dans le cadre de l'activité de la Fondation.

5. Interactions avec les professionnels de santé, patients et autres parties prenantes

L'objet même de notre Fondation, aux confluent du traitement de la maladie et de l'accompagnement des patients qui en sont atteints, suppose un dialogue permanent entre la Fondation, ses partenaires professionnels de santé, les patients et tout autre acteur pouvant apporter sa contribution à cette initiative nécessairement collective.

Dans ce contexte, il nous est primordial que ces interactions soient respectueuses du cadre réglementaire les organisant et, notamment, que l'indépendance et la neutralité de chacun soient préservées, dans l'intérêt, *in fine*, du patient.

6. Confidentialité des informations et protection des données personnelles

L'efficacité des projets que nous soutenons repose sur la confiance de nos partenaires et des patients. Aussi, il est primordial que la protection de la confidentialité des informations non publiques, et notamment des données personnelles, traitées par nos partenaires soit assurée, ce avec la plus grande diligence et en conformité aux exigences légales applicables.

A ce titre, nous faisons de la protection de la confidentialité des informations et données personnelles un critère de sélection des projets que nous soutenons.

7. Protection des biens, des ressources et de l'environnement

La conduite des activités de la Fondation est animée par des valeurs éthiques et responsables protectrices des personnes, mais aussi des biens. Nous veillons à prendre soin et à allouer nos ressources, matérielles et financières, de la manière la plus efficiente possible, dans le strict cadre des missions que nous poursuivons.

Plus largement, nous intégrons dans nos actions et les projets que nous soutenons la volonté d'une attitude socialement responsable et de la préservation de l'environnement.

III. Principes d'organisation et de gestion

8. Un fonctionnement indépendant

Parce que l'indépendance de la Fondation est la condition de son objectivité, que la simple apparence d'un conflit d'intérêts est susceptible de compromettre l'indépendance ou la réputation de la Fondation, il nous est capital de lutter contre toutes formes de conflit d'intérêts.

A cette fin, nous nous engageons à faire nos meilleurs efforts pour identifier les liens d'intérêts qui pourraient concerner les membres du conseil d'administration et des comités de la Fondation, ainsi qu'à prévenir les conflits d'intérêts, lorsqu'il existe un risque sérieux d'un tel conflit. Cet engagement se traduit, notamment, par la signature de la présente charte par chacun de ces membres, et par l'adoption d'un règlement intérieur les obligeant à nous signaler immédiatement toutes circonstances pouvant les placer en situation de conflit d'intérêts dans l'exercice de leurs fonctions.

En outre, nous soulignons l'indépendance de la Fondation vis-à-vis de son fondateur, Bristol-Myers Squibb, tant dans sa gestion interne que dans le choix des projets et initiatives qu'elle accompagne au titre de son objet.

9. Une gestion transparente et désintéressée

Convaincus que la transparence est le gage de la crédibilité de notre initiative et une condition impérative dans la conduite de projets à caractères scientifique et philanthropique, il nous est essentiel d'en faire une exigence.

A dessein, nous nous engageons à faire preuve de transparence dans la gestion de la Fondation, dans la conduite de son activité, ainsi que dans sa gestion financière et, notamment, dans l'allocation de ses ressources. Cette exigence de transparence se matérialise par la publication d'un rapport annuel faisant état de l'activité et de la situation comptable de la Fondation au titre de l'exercice écoulé.

En outre, au nom de la neutralité et de l'indépendance qui gouvernent l'esprit de la Fondation et de ses membres, nous ne saurions être intéressés financièrement aux résultats des projets de recherche que nous soutenons. De même, les membres du conseil d'administration de la Fondation ne sauraient recevoir de rémunération au titre des fonctions qu'ils y exercent.

10. Équité et indépendance des procédures d'appel à projets

La Fondation peut recourir à des appels à projets dans le but, notamment, d'allouer des bourses de recherche dans différents domaines entrant dans le champ de son objet. Dans un souci d'équité et d'indépendance, il est indispensable que chaque projet candidat puisse être évalué sur ses seuls mérites, et notamment à l'aune de la création de valeur pour la collectivité qu'il permet d'envisager. A ce titre, nous garantissons l'égalité des chances de tous les porteurs de projets candidats.

Ainsi, nous n'avons recours, en aucune manière, à aucune forme de discrimination dans le processus de sélection des projets et initiatives que nous soutenons, et garantissons une sélection indépendante et objective reposant sur les seules qualités intrinsèques des projets ou initiatives que nous sommes amenés à évaluer.